



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO TENUE LE 26 JANVIER 2015 FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANÇOIS GAUTHIER, MAIRE SUPPLÉANT.

LES CONSEILLERS SUIVANTS ÉTAIENT PRÉSENTS : DEAN JOHNSTONE, GINETTE JUTEAU, MARTIN DESCHÊNES, RONALD GIROUX.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-031

Adoption du règlement numéro 864-2015 établissant le taux de la taxe de secteur, fonctionnement « Traitement des eaux usées » pour l'exercice financier 2015

Attendu que les prévisions budgétaires pour l'année 2015 concernant l'exploitation de l'usine et des bassins d'épuration des eaux usées s'établissent à 107 336 \$;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné le 17 novembre 2014;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Ronald Giroux

Que le règlement numéro 864-2015 soit adopté et à ce qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

Une taxe de secteur « Fonctionnement - Traitement des eaux usées » au taux de 0.1503 \$ du 100 \$ d'évaluation est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en front du réseau d'égout relié à l'usine et aux bassins d'épuration des eaux usées ou desservis par ledit réseau, et cette taxe est répartie suivant la valeur de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, pour l'exercice financier 2015.

ARTICLE 2

Un intérêt au taux de douze pour cent par an (12%) et une pénalité de 0.5% par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année sont chargés sur les taxes imposées par le présent règlement trente (30) jours après leurs dates respectives d'échéance.



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
J0V 1L0
819.423.5123

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO TENUE LE 26 JANVIER 2015 FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANÇOIS GAUTHIER, MAIRE SUPPLÉANT.

LES CONSEILLERS SUIVANTS ÉTAIENT PRÉSENTS : DEAN JOHNSTONE, GINETTE JUTEAU, MARTIN DESCHÊNES, RONALD GIROUX.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-031 (SUITE)

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme
Ce 27 janvier 2015


Charles-Guy Beauchamp
Directeur général


François Gauthier
Maire suppléant